

4/2026

Nombre de conseillers en exercice 11
Nombre de conseillers présents 9
Vote par procuration 1
Nombre de conseillers votants 10

Le quorum est de 5

Le 20 avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Thélis - La - Combe, légalement convoqué le 14 avril deux mille vingt-six, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Régis Fanget.

Présents : Fanget Régis, Vanel Régis, Francis Berne, Franck Trouiller, Carole Richard-Rivory, Cecile Granjon, Myriam Richard, Valérie Seauve, Oriol Thierry,

Excusés : Rouchouze Christian

Procuration : Delphine Chatelon à Régis Fanget

Le compte rendu du 9 avril 2026 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance. Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la Communauté de communes de Monts du Pilat. <https://www.cc-montsdupilat.fr> rubrique Thélis-La-Combe et au secrétariat de la mairie.

Président de séance : Fanget Régis

Secrétaire de séance : Franck Trouiller

Avant de débiter la séance Mr le président précise que tous les points à l'ordre du jour seront abordés.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération sur l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du zonage d'assainissement
- Délibération sur la mise en place de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Retrait délibération relative aux commissions communales
- Délibération sur la mise en place des différentes commissions communales
- Questions diverses

POINT N° 1 DE-030-2026 OBJET : OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- que la commune de THELIS LA COMBE s'est engagée dans la rénovation de son assainissement collectif, des travaux et des études ont déjà été entrepris pour remettre aux normes cet équipement.

- Une étude diagnostique et un schéma directeur d'assainissement ont été menés en 2025 par le bureau d'étude L'Eau-tech Conseil, avec le soutien et la collaboration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Loire.

- Cette étude diagnostique préconise de réviser le zonage d'assainissement afin d'intégrer dans celui-ci le hameau du Crozet, proche de la zone d'assainissement collectif et raccordable techniquement et à coût maîtrisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

POINT N° 2 DE-031-2026 OBJET : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Mr le Maire informe l'assemblée qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette commission doit comprendre, outre le Maire qui en assure la présidence, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

Le Conseil Municipal doit dresser une liste de contribuables, en nombre double, afin que le directeur régional/départemental des finances publiques puisse désigner les membres de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose :

Mr SEAUVE Christian

Mme MALLEN Marie

Mr VERNIER Alain

Mme ROUCHOUZE Suzanne

Mr TROUILLER Franck

Mr BRUNON Olivier

Mr GUILLAUME Gilles

Mme ARNAUD Christiane

Mr ORIOL Thierry

Mme GRANJON Cécile

Mme TROUILLER Martine

Mme BRUNON Marie-Adeline

Mme RICHARD-RIVORY Carole

Mr ROUCHOUZE Robert

Mme RABATEL Florence

Mr RICHARD Ludovic

Mme RICHARD Myriam

Mme NOVEL Véronique

Mme DEYGAS Raymonde

Mr SABOT Bernard

Mme RICHARD Marilyn

Mr FANGET David

Mr JAQUEMETTON Guillaume

Mr VANEL Reqis

Adoptée à l'unanimité

POINT N° 3 DE-032-2026 OBJET : Retrait de la délibération n°DE_020_2026 du 09 avril 2026 relative à la mise en place des différentes commissions communales

Il est rappelé aux membres présents que par délibération du 09 avril 2026, le conseil municipal a mis en place les différentes commissions communales.

Mr le Maire informe le conseil, que par courrier électronique du 14 avril 2026, les services du contrôle de légalité de la Préfecture de la Loire ont informé la commune que la délibération n°DE_020_2026 du 09 avril 2026, relative à la mise en place des différentes commissions communales, est entachée d'illégalité car :

-le maire ne peut pas être désigné membre ou responsable des commissions puisqu'il lui appartient, de droit, de les présider ;

-elle indique que les commissions seront présidées par un adjoint,

Conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la dite délibération à partir de sa date d'adoption.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-22,
- la délibération n°DE_020_2026 du 09 avril 2026 relative à la mise en place des différentes commissions communales,

Considérant :

- la demande de retrait de la délibération des services de la préfecture, du 14 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retirer la délibération n°DE_020_2026 du 09 avril 2026 relative à la mise en place des différentes commissions communales à partir de sa date d'adoption.

Adoptée à l'unanimité

POINT N° 4 DE-033-2026 OBJET : Mise en place des différentes commissions communales

Mr le maire informe le conseil que suite aux récentes élections municipales, il convient de mettre en place les diverses commissions communales.

Le Conseil, après en avoir délibéré établi les diverses commissions communales comme suit :

Commission voirie, bâtiments communaux, cimetière, urbanisme, travaux

communaux : Franck Trouiller, Rouchouze Christian, Vanel Regis, Francis Berne, Oriol Thierry, Delphine Chatelon.

Commission budget, finances, impôts : Carole Richard- Rivory, Francis Berne, Cecile Granjon

Commission communication, cérémonies, actions sociales, bulletin communal

Thélis- Infos : Carole Richard- Rivory, Rouchouze Christian, Franck Trouiller, Cecile Granjon, Myriam Richard, Delphine Chatelon, Valérie Seauve

Commission réseau AEP, assainissement collectif et individuel, Francis Berne, Rouchouze Christian, Vanel Regis, Franck Trouiller, Oriol Thierry, Myriam Richard, Delphine Chatelon,

Adoptée à l'unanimité

POINT N° 5 questions diverses

Mr le maire fait part du projet de loi actuellement en préparation

C'est une inquiétude qui apparait dans notre paysage politique national : la loi de décentralisation et de simplification de l'action publique actuellement en cours de rédaction. « Dans le cadre de l'élaboration du projet de loi, il est envisagé de faire des Départements les « chefs de file des réseaux de proximité », en élargissant leurs compétences à l'eau, au numérique, au gaz et à l'électricité. »

Il nous faudra être vigilants et au besoin alerter nos élus nationaux pour que la gestion de l'eau de l'électricité, de la fibre restent au plus près des usagers.

SIGNATURE DU PRESIDENT

SIGNATURE DU SECRETAIRE



